

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JANVIER 2020
---------------------------	--

L'an deux mille vingt et le mardi vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDA – BERMOND TRILLES – ESCUDER SANCHEZ – QUINTA – LANGLAIS – VERNET – V. COPIN MEDINILLA – GONZALEZ ALVAREZ – H. LOMPECH (délibérations 5 à 7) – HERRERA DEJESUS – DURUPT – FRANCO – CLIMACO – L. COPIN

Pouvoirs : JC. GODARD à V. COPIN – C. GENESTIER à ML. ALENDA – H. LOMPECH à L. BERMONT (délibérations 1 à 4) – T. JUSTAFRÉ à JL. FRANCO

Absents : E.OURADOU – A. TROUCHE – V. LEGROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VERNET est désigné secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2019-98 : Attribution des lots n°1 et n°2 pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, rue des abricotiers à Canohès.

2019-99 : Signature d'un contrat d'engagement avec Céline Bertault pour 4 représentations d'un spectacle de Noël destinées aux élèves de moyenne et grande sections de l'école maternelle de Canohès.

2019-100 : Signature du devis n°603181 avec la Société La Poste service courrier-colis pour un contrat « Affranchigo Mairie Canohès 476860 », solution d'externalisation d'affranchissement du courrier.

2019-101 : Signature d'un contrat d'engagement avec la formation « Evasion Folies » pour 2 représentations le samedi 25 janvier 2020 à l'occasion des vœux aux seniors à la salle Claude Nougaro.

2019-102 : Attribution du lot n°14 du marché pour les travaux de réaménagement et d'extension de l'école primaire annexe.

2019-103 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°3 « cloisons – doublages et faux-plafonds », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace mutualisé de Canohès (annulée et remplacée par la décision n°2019-104).

2019-104 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°3 « cloisons – doublages et faux-plafonds », dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'espace mutualisé de Canohès (remplace la décision n°2019-103).

2019-105 : Signature de l'avenant n°1 du lot n°3 « Electricité », dans le cadre du marché de travaux d'aménagement d'un espace public en cœur de ville, sur les parcelles AO-307, AO-378 et AP-502.

2019-106 : Signature de l'avenant « Affranchigo Forfait » n° D-603181-1 avec la Société La Poste service courrier-colis modifiant les conditions générales ou spécifiques de vente.

2019-107 : Signature d'un contrat de maintenance n° 20200591 pour les progiciels « Décennie – Siècle – Eternité – Siècle image – Populis et Avenir » avec la Société Logitid Solutions.

2019-108 : Signature de l'avenant n°0002 sur la révision de la superficie déclarée pour 2020 au contrat n° 046549/x de la police d'assurances « Dommages aux biens » avec la SMACL Assurances.

2019-109 : Signature d'une convention d'habilitation informatique « Structures » 2019–n°07 concernant la mise en ligne sur monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.

2020-01 : Attribution des lots n°1 à n°3 pour le marché de fourniture et de maintenance informatique.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2020

DÉLIB 2020-01 : MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE À DÉMISSION ET DÉTERMINATION DU RANG (ARTICLE L.2122-2 DU CGCT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

DE CONSERVER le même nombre d'adjoints, soit huit adjoints,

DE POURVOIR au poste devenu vacant par l'élection d'un conseiller municipal, chacun pouvant se porter candidat,

QUE le nouvel adjoint occupera, naturellement dans l'ordre du tableau, le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints remontant ainsi d'un rang.

VOTE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 3 CONTRES (MM. FRANCO – TROUCHE – JUSTAFRÉ).

Voir délibération n°01

DÉLIB 2020-02 : ÉLECTION D'UN ADJOINT SUITE À DÉMISSION (ARTICLE L.2122-2 DU CGCT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020 - 01 du 23 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport et voté, déclare :

- Monsieur Jean-Louis VERNET élu à la majorité absolue (19 voix), 8ème adjoint au Maire.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence :

1^{er} Adjoint au Maire : Denis **FOURCADE**

2^{ème} Adjoint au Maire : Marie Louise **ALEND**

3^{ème} Adjoint au Maire : Laurence **BERMOND**

DÉLIB 2020-05 : ACQUISITION D'UN BIEN SIS 1 RUE DES ÉCOLES - PARCELLE CADASTRÉE AP 03

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 20 janvier 2020,

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'acquisition du bien sis 1 rue des Ecoles à Canohès, cadastré AP 03 pour une contenance de 275 m², pour la somme de 150 000 euros, hors frais d'acte,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le compromis de vente en rapport, qui sera rédigé par l'office notarial ALESSANDRIA - RONDONY, notaires à PERPIGNAN ainsi que l'acte authentique de vente s'y réfèrent qui sera rédigé par Maître Aurélie GACOGNE, notaire à MILLAS, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier,

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 3 ABSTENTIONS (MM. FRANCO – TROUCHE – JUSTAFRÉ),

Voir délibération n°05

DÉLIB 2020-06 : ACQUISITION DE PARCELLES CONSTITUANT DES DÉLAISSÉS DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV)

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le lundi 20 janvier 2020,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2015-04 du 30 juillet 2015 et n°2015-06 du 14 octobre 2015.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'acquisition de l'ensemble des parcelles AX 130 (4 036 m²), AX 128 (132 m²), AX 227 (214 m² - portion de la parcelle AX 206), AX 223 (21 m²), AX 221 (1 407 m²), AX 229 (1 053 m²), AX 193 (215 m²) et AX 190 (271 m²) pour une contenance totale de 7 349 m², pour la somme de 6 614.10 euros, hors frais d'acte ainsi que la cession de la parcelle AX 224 pour une contenance de 446 m², pour la somme de 401.4 euros, hors frais d'acte et ce sous forme d'échange avec soufte,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente et d'achat ainsi que tout document afférent à ce projet. Maître SPITERI, notaire à Perpignan et représentant de TP FERRO, sera en charge de la rédaction des actes notariés, en collaboration avec Maître GOUVERNAIRE, notaire à Millas et représentant de la Commune de Canohès,

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS ET 3 ABSTENTIONS (MM. FRANCO – TROUCHE – JUSTAFRÉ).

Voir délibération n°06

DÉLIB 2020-07 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DU PÔLE GRAND OUEST POUR L'ÉQUIPEMENT DES ERP EN DEFIBRILLATEURS

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le lundi 20 janvier 2020,

4^{ème} Adjoint au Maire : Gilles TRILLES
5^{ème} Adjoint au Maire : Florence ESCUDER SANCHEZ
6^{ème} Adjoint au Maire : Francis QUINTA
7^{ème} Adjoint au Maire : Alain LANGLAIS
8^{ème} Adjoint au Maire : Jean-Louis VERNET

Voir délibération n°02

DÉLIB 2020-03 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES ORIENTALES DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANNEXE AU TITRE DE LA RÉACTUALISATION DU DOSSIER AIT 2018

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le lundi 20 janvier 2020,
Vu la délibération n°2018-03 du 12 juin 2018 portant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT), pour le financement de la première phase de l'opération d'extension de l'école primaire annexe – lot 1 – gros œuvre,

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la demande de subvention complémentaire qui sera déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la réactualisation de notre dossier AIT de 2018, pour un montant de 100 000 euros, soit 7.98 % du montant prévisionnel Hors Taxe de l'opération (hors chaufferie),

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à déposer la demande de subvention et à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2020 et suivant.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°03

DÉLIB 2020-04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « TENNIS DE TABLE DE CANOHÈS »

Vu l'instruction n°85-147-MO du 20 novembre 1985,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le lundi 20 janvier 2020,

Le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 250 euros à l'association « Tennis de Table de Canohès ». La subvention interviendra avant le vote du Budget Primitif et pourra être reprise et complétée, au besoin, lors du vote du Budget Primitif,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget communal 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°04

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le principe d'un groupement de commande avec les communes du Pôle Grand Ouest pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs pour les ERP,

D'INDIQUER que la Commune de Le Soler est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

D'AUTORISER la commune coordonnateur à lancer le marché devant intervenir,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce dossier,

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020 et suivant.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTÉS.

Voir délibération n°07

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 21.

 Le Maire,
Jean-Louis CHAMBON

